

Délibération n° 2024-03-09-014

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 9 mars 2024

Objet : AUTORISATION DE
SIGNATURE AVENANT
CCR

Rapporteur : Sébastien
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Monsieur Jean-Pierre
CHASSANG

Date de convocation :
1er mars 2024

Nombre de délégués :

En exercice : 138

Présents : 87

Pouvoir : 4

Votants : 91

Pour : 86

Contre : 0 –

Abstention : 2 – (DONNET
Anne-Michèle, MESTRE
Noël)

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf mars à dix heures en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Salle Harmonia à Veyre-Monton, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, MARQUES Antonio, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, BONNET Grégory, GUILLAUME Stéphane, MELIS Christian, BRUN Evelyne, COUDUN Laurent, DUCOING Guy, GUELON René, LECHEVALLIER Christine, DOMINGO Marcel, DURAND Jean-Paul, CHANSARD Gérard, DUMAS Daniel, AMBLARD Patrick, COUPAT Sylvie, NORE Michel, ARCHENY Danièle, RAYNAUD Jérôme, HAUTEVILLE Cyril, PRADIER Alain, LEON Bernard, PINTE Emmanuel, CHASSANG Jean-Pierre, SABLONIERE Didier, SAVY Philippe, VALLEIX Philippe, RAYNAUD Dominique, DUTEMPS Joseph, BOYER Michel, DA SILVA Carlos, MERCERON Jean-Luc, BRUGIERE Eric, JARLIER Dominique, DUDYSK Philippe, DAUPHIN Serge, PERCHE Serge, DEVERNOIX Marc-Antoine, TARTIERE Philippe, PERROT Guillaume, DUPOUÉ Yannick, JEROME Christian, CHAMBON Yves, VATIN Thierry, DURANTIN Christian, VILLEBRUN Bernard, EGLI Eric, DAVID Marie, CLEMENT Jean-Marie, BONNET Nicolas, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, MIZOULE Lucie, RAYNAL Roger, LEVI ALVARES Luc, PONTRUCHER Bruno, GABRILLARGUES Camille, LOPEZ Argimiro, BAULAND Gisèle, LARDANS Jacques, CHAUVET Jean-Louis, LAMOUREUX Jean-François, BARRAUD Pierre

Suppléants ayant pouvoir :

BALLY Yannick, COURTADON Jacques, CAMPEAUX Eric, PELISSIER Patrick, GENTEUIL Bruno, MILLET Arnaud, DONNET Anne-Michèle, NEDELLEC Jean-Yves, MESTRE Noël, FAIVRE

Daniel, GUELON René, CLERMONT Max, VINCENT Claude, GHESQUIERE Chantal, NEHEMIE Patrick, PICHON Jean, WEIBEL Thomas, VIGIGNOL Yannick, BOSTVIRONNOIS Maryse, ZIMNIAK Didier, GROSLIER Jean-Yves, JACQUARD Bernard

Pouvoirs :

MEALLET Roger-Jean donne procuration à LONGCHAMBON Vladimir, FANJUL José donne procuration à PINTE Emmanuel, TOURLONIAS Vincent donne procuration à GOUTTEBEL Sébastien, RAZAVET Jean-François donne procuration à PONTRUCHER Bruno

Secrétaire de séance : M. CHASSANG Jean-Pierre

AUTORISATION DE SIGNATURE AVENANT CCR

Le président informe l'assemblée que TE63 et l'ADEME (Agence de la transition énergétique) ont signé un Contrat Chaleur Renouvelable (CCR) en Septembre 2023. Ce CCR a pour objectif d'apporter des financements issus du Fonds chaleur aux porteurs de projets de production de chaleur renouvelable (bois énergie, solaire thermique, géothermie, réseaux de chaleur) quelle que soit la taille du projet. Les objectifs définis dans le CCR sont de 15,8 GWh de production renouvelable supplémentaire sur le périmètre défini, ce qui représente une enveloppe financière de 8 065 040 € pour la période du 1er Février 2023 au 31 janvier 2026.

La dynamique de développement des projets de chaleur renouvelable est très forte sur le territoire et nous ne pouvons que nous en féliciter. En effet les objectifs de production de chaleur renouvelable sont déjà atteints et mêmes dépassés (24GWh à la fin de la première année). En conséquence les crédits alloués ont été déjà largement consommés (environ 7M€).

Nous savons d'ores et déjà que l'enveloppe restante sera insuffisante pour accompagner les projets à venir d'ici la fin du programme. C'est pourquoi des discussions ont lieu dans l'objectif de prolonger et d'augmenter les enveloppes de crédits afin de faire perdurer cette belle dynamique de projets.

Il est donc proposé au comité syndical d'autoriser TE63 à travailler à la contractualisation d'un avenant au CCR avec les services de l'ADEME et d'habiliter le Président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL

